



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE FORÊTS
DU 2 JUILLET 2025**

DÉLIBÉRATION N° 2026-08

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Parc national de forêts,

Réuni sous la présidence de Madame Régine PAM, Préfète de la Haute-Marne, Commissaire du Gouvernement, pour procéder à l'élection du Président du Conseil d'administration,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 et suivants ;

VU le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2026-06-00107 du 17 juin 2026 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT la candidature reçue, conformément à l'article 1.5 du règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Après appel des administrateurs, annonce du quorum, désignation de deux assesseurs membres du Conseil d'administration (Mme Ludivine BOUTINEAU et M. Loup BOMMIER) :

ARTICLE 1.

Une seule candidature est enregistrée : M. Nicolas SCHMIT

La candidature est déclarée recevable.

ARTICLE 2.

Après déroulement du scrutin et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- 52 bulletins
- 5 votes blancs
- 47 suffrages exprimés pour M. Nicolas SCHMIT

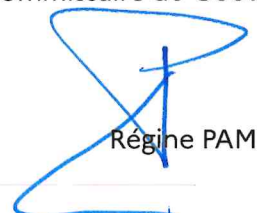
M. Nicolas SCHMIT est élu président du Conseil d'administration du Parc national de forêts.

ARTICLE 3.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Châteauvillain, le 2 juillet 2026

La préfète de la Haute-Marne,
Commissaire du Gouvernement


Régine PAM